



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Division
IENA

Référence
GI / NB – 2015 – 08 - 26
Dossier suivi par
Eric Penso
Téléphone
04 91 99 66 42
Fax
04 91 99 68 98
Mél.
ce.iena13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Marseille, le 26 août 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles
Mesdames et Messieurs Instituteurs des Bouches-
du-Rhône

S/c de Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs des écoles maternelles et élémentaires

S/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education nationale chargés de
circonscription du premier degré

Pour information : Mesdames et Messieurs les Principaux de Collège

Objet Circulaire Départementale de rentrée 2015 / 2016

Références :

Loi d'orientation et de programmation du 8-07-2013 sur la refondation de l'école
Circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014 sur le référentiel de l'éducation prioritaire
Décret n°2014-107 du 18-8-2014 relatif aux RASED
Décret n°2014-1377 du 18-11-2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des
élèves.
Note de service n°2015-055 du 17-3-2015 relative au suivi des professeurs stagiaires.
Décret n°2015-372 du 31-03-2015 relatif au nouveau socle commun de compétences, de
connaissances et de culture
B.O spécial n°2 du 26-3-2015 relatif aux nouveaux programmes de l'école maternelle
B.O du 4 juin 2015, circulaire n°2015-085 du 3-06-2015

Troisième rentrée de la Refondation de l'Ecole, celle de septembre 2015 poursuit l'évolution
des contenus d'enseignement et des pratiques au service de la lutte contre les inégalités.
C'est tout le sens de l'action d'envergure entreprise au sein des réseaux d'éducation
prioritaire (REP et REP +). Cette rentrée se caractérise par deux évolutions majeures : la
mise en œuvre du nouveau programme de l'école maternelle et de l'enseignement moral et
civique, dans le cadre du parcours citoyen. Elle a aussi vocation à préparer les autres grands
changements attendus pour la rentrée 2016, à savoir la mise en place effective



- des nouveaux cycles
- du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- des programmes de l'enseignement obligatoire (école élémentaire / collège)
- de l'apprentissage d'une langue vivante dès le C.P. et d'une seconde L.V dès la 5^{ème}

217

L'année 2015/2016 sera également marquée par l'élaboration du projet d'école qui va fédérer l'action des professeurs durant trois ans.

Nous reprendrons ici les différents points énoncés sur la circulaire ministérielle et précisons l'action spécifique du département dans chacun des domaines.

I - Construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite

1) Renforcer l'acquisition du socle commun notamment grâce à la maîtrise des langages

Ce que dit la circulaire nationale :

La maîtrise de la langue et les compétences mathématiques sont, comme chaque année, ciblées de façon prioritaire. Elles feront l'objet d'une évaluation diagnostique à l'entrée du CE2. Les dispositifs d'inclusion scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) continueront de faire l'objet d'une attention particulière. Le développement des compétences des élèves en langues vivantes est également mis en avant ainsi qu'un recentrage de la réforme des rythmes scolaires sur le terrain qualitatif.

Ce que nous allons entreprendre dans notre département :

- **Les évaluations des élèves :** dans les classes de CE2, les évaluations diagnostiques obligatoires du début d'année doivent permettre la mise en œuvre d'une véritable différenciation pédagogique. En maternelle, cette évaluation doit s'entendre comme une observation des élèves. L'appréciation de leurs progrès est au cœur de l'échange régulier qu'il convient d'établir avec les familles.
- **Les rythmes scolaires :** une réflexion approfondie devra se poursuivre sur les emplois du temps, sur chacun des cycles, afin de pouvoir travailler la dimension pédagogique de la réforme. La place des activités pédagogiques complémentaires constitue un élément important de cette réflexion.

2) Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous

Ce que dit la circulaire nationale :

Il ne s'agit plus seulement de répondre aux difficultés de certains élèves mais de donner à tous les moyens de progresser, en mobilisant des pratiques pédagogiques et diversifiées. Pour répondre à l'exigence d'une école inclusive et prendre en considération les élèves à besoin éducatif particulier, le texte distingue trois protocoles :



- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est désormais défini comme un ensemble coordonné d'actions visant à répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser à un niveau suffisant les connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle. Les réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté peuvent être sollicités dans ce cadre.
- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAp) concerne les élèves qui ont un trouble avéré des apprentissages.
- Le projet personnel de scolarisation (PPS) concerne les élèves en situation de handicap. Il favorise le dialogue entre les familles, les équipes éducatives de suivi de la scolarisation et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- Le redoublement ne peut être proposé qu'à titre exceptionnel ; il est proscrit à l'école maternelle. (décret n°2014-1377 du 18 11 2014).

La circulaire insiste par ailleurs sur la recherche d'une fluidité des parcours, qui passe par un meilleur accompagnement des élèves lors des transitions (maternelle / élémentaire et école / collège).

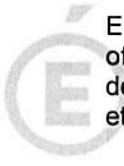
Ce que nous allons entreprendre dans notre département :

- **Des pistes alternatives au redoublement sont à privilégier et à consolider. Elles doivent être pensées comme un accompagnement spécifique, notamment en mettant en place un PPRE.**
- **Continuité maternelle / élémentaire : une rencontre des enseignants de maternelle et d'élémentaire (par exemple lors d'un conseil de cycle) pourrait s'organiser une fois par an afin de rendre effectif le passage en douceur des élèves les plus fragiles, notamment ceux qui manquent d'autonomie dans leur travail ou dans leurs déplacements.**
- **Continuité école / collège : Le conseil école / collège initié l'an passé est une instance à pérenniser. Elle doit notamment permettre de concevoir des programmes d'action en lien avec les projets d'école et d'établissement et de rendre opérationnel le suivi des élèves. Les visites des élèves de CM2 dans leur collège de secteur, l'accueil par les collégiens de leurs futurs camarades, l'invitation à un premier cours au collège sont autant d'initiatives, parmi d'autres, à encourager.**

3) Développer les compétences des élèves avec le numérique

Ce que dit la circulaire nationale : en premier lieu, l'usage des outils numériques doit contribuer à la lutte contre le décrochage, faciliter la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours.

Ensuite, la connaissance des principes fondamentaux de l'informatique doit permettre à tous les élèves de mieux comprendre les enjeux d'un monde toujours plus connecté et d'en être des acteurs demain. Forger l'esprit critique des élèves peut passer par l'éducation aux médias et à l'information, qui contribue au parcours citoyen.



Enfin, le numérique doit faciliter le développement de nouvelles pratiques pédagogiques, en offrant des services favorisant la mise en place de projets. La mise en avant de l'autonomie, de la créativité et de la responsabilité des élèves tout comme le développement de l'entraide et de la coopération sont propices avec l'utilisation du numérique.

417

Ce que nous allons entreprendre dans notre département :

- **Le numérique, un outil de prévention du décrochage scolaire : les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) et les activités pédagogiques complémentaires gagneront à davantage à utiliser les tablettes et ordinateurs présents dans les écoles. Là où l'école dispose d'un maître PARE, cette même modalité est à encourager. Le groupe de pilotage TICE poursuivra son travail de diffusion des logiciels et applications les plus efficaces en la matière.**
- **La promotion des nouvelles pratiques : l'enjeu est bien d'intégrer l'outil informatique dans toutes les matières enseignées à l'école, dès le cycle 1. Les professeurs doivent généraliser l'usage des TIC dans leur enseignement dans le but d'optimiser la qualité des supports de travail, de diversifier les démarches et de mieux différencier leur pédagogie. Des séquences clé en main validées par le groupe TICE seront mises à la disposition des maîtres qui n'osent pas se lancer. Les ERIP peuvent être utilement sollicités en appui de cette démarche.**

II - Garantir l'égalité et développer la citoyenneté

1) Agir contre les déterminismes sociaux et territoriaux

Ce que dit la circulaire nationale : en France, aujourd'hui, un élève sur dix vit dans une famille pauvre. Aussi, aucun élève ne saurait être mis en difficulté dans le cadre d'une demande de fournitures scolaires ou empêché de participer à une sortie ou à un voyage scolaire pour des raisons financières.

Pour lutter contre ces inégalités, la refondation de l'éducation prioritaire entre pleinement en œuvre à la rentrée 2015. La nouvelle carte des Rep et Rep + prend en compte cette nouvelle réalité économique et sociale du pays. Au-delà d'un effort de formation sans précédent (9 jours par enseignant), deux dispositifs sont développés au niveau du premier degré : la scolarisation des enfants de moins de trois ans et « Plus de maîtres que de classes ».

Ce que nous allons entreprendre dans notre département :

- **La scolarisation des enfants de moins de trois ans : Il s'agit de veiller, en concertation avec les partenaires territoriaux et les professionnels de la petite enfance à la qualité de l'accueil, déterminante pour que s'installe le sentiment de confiance et de sécurité chez le très jeune enfant.**
- **Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » (P.A.R.E) : sur la base du protocole existant, l'objectif est de renforcer encore son efficacité en évaluant mieux sa plus-value, en se concentrant plus particulièrement sur le cycle 2 et en veillant à ce que l'action de l'enseignant supplémentaire soit ciblée sur un nombre limité de classes.**

2) Renforcer la transmission des Valeurs de la République

Ce que dit la circulaire nationale :

Un parcours citoyen appuyé sur la mise en place de l'enseignement moral et civique devra être organisé à l'école élémentaire (et jusqu'à la terminale). Il doit permettre aux élèves de comprendre le principe de la laïcité, en se référant notamment à la « Charte de la laïcité à l'Ecole ». Ce parcours devra intégrer pleinement la participation de l'élève à la vie de l'école. Le respect de la liberté et de la dignité d'autrui, le rejet de toutes les discriminations, la prévention du racisme et de l'antisémitisme doivent s'inscrire au quotidien dans la vie scolaire. La lutte contre toutes les formes de harcèlement en milieu scolaire nécessite la même vigilance de tous les instants.

Ce que nous allons entreprendre dans notre département :

- **Formation et accompagnement des maîtres : un stage prolongé par des animations pédagogiques (2 x 6 heures) rassemblera des professeurs du cycle 3 issus d'écoles élémentaires et de collèges d'un même réseau, afin de concrétiser sur le terrain le parcours citoyen, avec l'aide de nos partenaires associatifs.**
 - **Projet d'école 2015-2018 : faisant suite à l'avenant élaboré l'an passé, le nouveau Projet d'Ecole devra intégrer un volet spécifique dédié à la transmission des Valeurs de la République tenant compte du contexte local.**
- 3) **Développer les partenariats et la culture de l'engagement avec tous les acteurs de l'école**

Ce que dit la circulaire nationale :

Mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les projets éducatifs territoriaux (PEDT) sont généralisés en 2015. Ils doivent permettre aux collectivités territoriales d'organiser la complémentarité des temps éducatifs.

Par ailleurs, l'année scolaire 2015-2016, marquée par de grands événements sportifs, sera celle du sport scolaire (de l'école à l'université).

L'école se construit aussi grâce à la participation de tous les parents dans le cadre de la co-éducation. Le dialogue avec ceux-ci, notamment les plus éloignés de l'institution scolaire, devra être redynamisé.

Ce que nous allons entreprendre dans notre département :

- **L'EPS : le temps dédié à cet enseignement essentiel doit être scrupuleusement respecté. La journée du sport scolaire programmée le mercredi 16 septembre constituera un premier temps fort de l'année. Par ailleurs, la médiatisation d'événements sportifs phares vous aidera à promouvoir la pratique des jeunes et de les mobiliser davantage autour des valeurs éducatives et citoyennes transmises aussi par le sport.**

- **Le parcours d'éducation artistique et culturelle : il convient de renforcer sa cohérence en coordonnant mieux les actions conduites d'une année sur l'autre, en lien avec nos partenaires culturels.**



III – Former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves

6/7

1 Une politique globale de formation

Ce que dit la circulaire nationale :

Formation initiale : il convient de mettre en œuvre un lien effectif entre des temps de formation à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) et des temps de formation en situation professionnelle.

Formation continue : il s'agit de créer une dynamique au sein de l'école. Le projet d'école doit consacrer un volet important à la formation, levier déterminant de sa mise en œuvre. Les formations hybrides (M@gistère) permettent d'accroître et de diversifier l'offre, mobilisant notamment les apports de la recherche. Enfin la nouvelle politique de ressources d'accompagnement vise à répondre aux besoins des acteurs de terrain : les enseignants de maternelle pourront ainsi disposer de ressources dès la rentrée ; suivront les ressources pour l'enseignement moral et civique...

Ce que nous allons entreprendre dans notre département :

- **Les Professeurs Stagiaires : vous attacherez la plus grande importance à l'accueil dans votre école des jeunes professeurs et veillerez à ce que leur prise de fonction se déroule dans les meilleures conditions humaines et matérielles. La réussite de la formation en alternance qui leur est dédiée nécessite une bonne coordination de tous les acteurs (le tuteur, le référent ESPE, les conseillers pédagogiques, sans oublier le directeur d'école et l'enseignant qui partage la classe avec le P.F.S.E).**
- **L'Evaluation d'Ecole : ce dispositif mis en place depuis six ans dans notre département vise, dans le cadre d'un diagnostic partagé, l'analyse du fonctionnement collectif de l'équipe enseignante au service de la réussite des élèves. Il s'agit là d'une action concertée à visée formative qui se propose d'aider les équipes enseignantes dans l'amélioration de leurs pratiques, en lien avec leur projet d'école.**

2) Mieux accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions

Ce que dit la circulaire nationale :

Pour faciliter l'exercice de leurs responsabilités par les directeurs qui jouent un rôle majeur dans la réussite des réformes engagées dans le premier degré, les démarches académiques et départementales visant à simplifier leurs tâches administratives seront poursuivies. La rénovation de leur formation s'accompagne d'un nouveau régime de décharge.



Ce que nous allons entreprendre dans notre département :

Les Directeurs : afin de les accompagner dans leur mission, suite à un groupe de travail, une mallette de directeurs est désormais disponible sur le P.I.A premier degré de la DSDEN 13, dans le flash info situé sur la gauche. De plus, afin de faciliter la relation entre les directeurs et les services, un correspondant directeur est nommé à la DSDEN pour constituer un guichet unique. Ce consultant est doté d'un rôle de conseil administratif. Bien entendu, seul l'IEN, premier interlocuteur des directeurs, dispose d'un pouvoir décisionnaire.

Nous sommes donc engagés dans une année particulièrement dense, comme l'attestent ces orientations ambitieuses. Je sais pouvoir compter sur votre dévouement et votre loyauté sans faille pour les mener à bien, au service et pour la réussite des élèves qui nous sont confiés.

Je souhaite à chacun d'entre vous une excellente année scolaire.



Patrick Guichard